

penses. Nous basant sur notre expérience, nous lui dirons: "Ne faites pas d'extravagances, contentez-vous d'une maisonnette modeste, d'outils indispensables, bientôt les capitaux que vous aurez sagement réservés pour l'exploitation proprement dite de votre terre, vous permettront par leurs revenus de rendre votre ferme aussi coquette que vous le rêvez."

"Attachez aussi une grande importance à l'industrie laitière. Le revenu de 6 ou 7 vaches sera précieux pendant l'attente de votre première récolte, plus tard, il vous permettra de vous donner ces petites jouissances de la gourmandise et du confort, toujours agréables à la ferme."

S'il s'agit d'un colon possédant le capital minimum: 7,500 à 8,000 francs, nous dirons à celui-ci: "Bon courage! vos chances de succès sont égales si vous possédez les dons d'énergie et de travail."

"Au lieu de 3 chevaux, surtout si vous êtes cultivateur de profession, achetez 3 boeufs. Vous pourrez casser en prairie de 30 à 35 acres."

"Si vous avez une ménagère entendue pour prendre soin de 3 à 4 vaches et d'une trentaine de poules; si vous travaillez chez des voisins pendant la saison des foins, de la récolte et du battage, vous arriverez au bout de trois ans à un résultat qui vous récompensera de toutes les peines dépensées."

Possédant plus de 2,500 francs et moins de 7,500 francs on pourra prendre un homestead, mais il faudra chaque été, le laisser pour aller travailler au dehors.

Les lois du homestead exigent un séjour de six mois chaque année et la mise en culture de 10 acres chaque année, pendant trois années consécutives.

Nombreux sont ceux dans cette position qui satisfont à la loi et peuvent, au bout de trois ans, s'installer sur la terre qui leur appartient définitivement.

Nous ne conseillerons à personne possédant un capital de 2,000 francs ou moins de s'établir définitivement sur une terre. Le manque de moyens, pour la mise en culture, paralysera les efforts pendant plusieurs années, ce qui finalement indisposera le colon.